

REGLEMENT ENDURO DE LA PIPE - EDITION 2020

Un événement organisé par Enduro Jura VTT



1- Définition

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

2- Organisation, dates, lieux

L'Enduro de la Pipe se déroulera sur une journée, le **23 aout 2020**, sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. L'épreuve est organisée par l'association « Enduro Jura VTT ».

3- Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC ou non-licenciés. Ceux-ci doivent obligatoirement envoyer un certificat médical datant de moins de UN an à l'organisation. (ou présentation lors de la remise des dossards)

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscriptions (via le site internet : <https://www.njuko.net/endurodelapipe2020>)
- Avoir transmis un certificat médical datant de moins d'un an et ou avoir présenté sa licence.
- Se conformer au présent règlement ainsi qu'au règlement de la coupe de Franche-Comté VTT.
- Se conformer à l'équipement obligatoire
- Etre âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi) et pour les 15-17 ans, une autorisation parentale à concourir l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Les inscriptions sont limitées à 400 concurrents.

L'enduro VTT est une discipline à risques, les concurrents évoluent dans un milieu naturel de montagne avec ses risques. L'organisateur mettra en place tous les moyens en sa possession pour assurer la sécurité des concurrents (sécurité active par la présence d'un balisage adéquat, la signalisation des dangers, la sécurisation des secteurs dangereux, et la présence de signaleurs le long du parcours, et une sécurité passive avec un système de secours adapté à l'épreuve, secouristes et médecins sur site et au centre de secours, liaison radio ou téléphone, plans d'intervention,...)

La participation à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement, les concurrents acceptent ainsi de participer à une épreuve à risque et renoncent à tous recours contre l'organisateur.

4- Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames 15 ans et plus
- Cadets/juniors : 15 à 18 ans
- Hommes : 19 à 39 ans
- Master : 40 ans et plus
- E-Bike Homme
- E-Bike Femme

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

5- Parcours/liaisons

L'Enduro de la Pipe fait partie des courses les plus exigeantes techniquement sur le circuit. Il est donc recommandé de présenter des aptitudes physiques et un niveau technique conséquent pour s'y présenter.

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% des descentes/20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises ou couloirs de rubalises. Si le pilote sort accidentellement du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le directeur de course selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

Le parcours, comportera de 4 à 5 spéciales, pour un dénivelé négatif cumulé d'environ 2000 m. Le D+ sera d'environ 1 500 m. Le départ se fera sur la commune de Saint-Claude, l'arrivée en VTT dans la vallée de la Bienne. Des navettes permettront aux catégories non électriques de remonter en fin de journée au site de départ/arrivée pour les podiums, la bière et le snack offert.

6- Inscriptions

Le nombre de compétiteurs est limité à 400.

Le montant de l'inscription est fixé à 47,5 € (comprend inscription, ravitaillement et collation à l'arrivée, chronométrage, sécurité).

Les inscriptions devront être effectuées au maximum une semaine avant l'épreuve. L'organisateur se réserve la possibilité d'inscriptions sur place selon le nombre de places disponibles et moyennant une majoration s'il le désire.

Les droits d'inscription comprennent : le chronométrage, le balisage, les ravitaillements, un service de navettes pour les concurrents non assistés électriquement ; cette navette interviendra à la fin de la course pour remonter les concurrents à l'aire d'arrivée.

7- Annulation, remboursement

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical, la demande devant être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8- Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 et 29 pouces et dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents ne doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

L'organisateur prend le plus grand soin du matériel durant le transport. Le coureur doit s'assurer que son VTT est correctement chargé ou attaché et ne pourra pas se retourner contre l'organisateur si un problème survenait lors du transport.

9- Equipement

Le port du casque intégral, des gants longs, des genouillères, d'une dorsale ou sac à dos faisant office de dorsale (homologué) est obligatoire. Il est vivement recommandé de porter des coudières. Tout concurrent parcourant une spéciale sans son équipement sera mis hors course. Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble des liaisons, il est possible d'utiliser un casque jet pour les parcours en liaison.

10- Sécurité

Si un concurrent vous précédant est à terre et nécessite une assistance, il est **obligatoire** qu'au moins 2 concurrents s'arrêtent pour lui porter assistance. L'un des 2 reste au côté du blessé en contact avec les secours de la course, (numéro indiquée sur la plaque de cadre) et le second va avertir le commissaire suivant (si la connexion téléphone empêche le premier d'établir une connexion avec le responsable sécurité)

Si l'organisation constate un manquement concernant cette obligation, une pénalité de 5 min sera appliquée.

Les personnes qui portent assistance à un autre concurrent verront leur temps de spéciale recalculés sur la base de leurs performances dans les autres spéciales du week-end.

Lorsque le rubalissage est double (2 côtés du chemin) le dépassement est interdit.

11- Classement

Le classement sera effectué en additionnant les temps réalisés sur chaque spéciale. Le vainqueur sera donc celui qui aura totalisé le plus petit temps sur l'ensemble des spéciales chronométrées.

Les résultats seront disponibles sur la page Facebook de l'épreuve.

12- Récompenses, remises de prix

Les récompenses sous forme de lots seront distribuées lors de la remise des prix, directement à la fin de l'épreuve.